



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-136975>

Département(s) de publication : **44**

Annonce n° **24-136975**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Mairie de Saint-Herblain

**Correspondant :** M. AFFILE Bertrand, Maire

**Adresse :** 2 rue de l'Hôtel de Ville BP 30299, 44802 Saint herblain cedex

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0228252187

**Courriel :** [commandepublique@saint-herblain.fr](mailto:commandepublique@saint-herblain.fr)

**Adresse internet :** <http://www.saint-herblain.fr>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** Assistance rédactionnelle et retranscription des réunions des instances consultatives paritaires (CST et F3SCT) et du Conseil Municipal (CM) de la ville de Saint-Herblain

**Lieu d'exécution et de livraison :** Les prestations se déroulent chez le prestataire (prestations de service), 44800 Saint herblain

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Caractéristiques principales :** Procédure adaptée ouverte. Ni variantes autorisées, ni variantes exigées. Pas de prestations supplémentaires éventuelles. Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs. Code NUTS : FRG01. Conditions de participation, critères de sélection des candidatures et conditions relatives au marché énoncés dans le dossier de consultation. Durée de chaque lot : un an à compter de sa date de notification au titulaire, éventuellement reconductible trois fois un an

### Section 5 - Conditions relative au marché

**Unité monétaire utilisée, l'euro.**

**Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.**

### Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

## Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

## Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 15/01/2025 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

## Section 11 - Autres renseignements

**Renseignements complémentaires :** Retrait du dossier de consultation gratuitement via [www.saint-herblain.fr](http://www.saint-herblain.fr) (rubrique « Politique et institution » > « l'institution » > « marchés publics ») ou directement sur [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) à l'adresse indiquée dans le présent avis. Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats devront déposer leurs questions sur [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) au plus tard le 08/01/2025 à 12h. Remise des plis obligatoirement sur [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com).

## Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Coordonnées :

Adresse internet : [https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2024\\_hNxxNgOyit](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2024_hNxxNgOyit)

## Section 13 - Renseignements relatifs aux lots

Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots

- **Lot(s) 1** - Lot 1 - Assistance rédactionnelle et retranscription des réunions des instances du CST et de la F3SCT Accord-cadre mono attributaire à bons de commande, avec les quantités annuelles suivantes : 5 procès-verbaux minimum / 14 procès-verbaux maximum
- **Lot(s) 2** - Lot n°2 : Retranscription des réunions du Conseil Municipal (CM) Marché mono attributaire à prix unitaires, les prix unitaires appliqués au temps réel passé par le titulaire du contrat pour retranscrire chaque séance du conseil municipal formeront le prix total à payer, dans le respect des quantités suivantes annuelles: 5 procès-verbaux minimum et 10 procès-verbaux maximum.

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/12/2024